

PERSPECTIVES ESG HOTTINGUER

Edition #1 / 2025

 BANQUE
HOTTINGUER

Perspectives ESG Hottinguer #1/2025



Edito

Ce premier trimestre a été marqué par la montée de l'incertitude et des hostilités tant géostratégiques que commerciales entre grandes puissances.

Conséquence directe de l'actualité, sécurité et compétitivité cristallisent toutes les attentions du monde économique et des marchés. Dans ce contexte, les temps semblent plus difficiles pour l'ESG.

Les sujets de sécurité se sont en effet imposés dans les débats tandis que le secteur de la Défense est soutenu par des programmes publics ambitieux et performe sur les marchés. La Défense dite « conventionnelle » fait l'objet de traitements divers de la part des investisseurs. Si quelques labels ESG européens comme Febelfin l'excluent systématiquement, on observe des pratiques non unanimes sur cette industrie au sein des gestions Article 8 et 9. Défendre c'est protéger et protéger passe en l'occurrence par la dissuasion. Il est donc bien difficile de se détourner d'un secteur dont le rôle dans les équilibres géopolitiques est aujourd'hui si crucial. Quoiqu'il en soit, avec un tel conflit armé aux portes de l'Europe, les objectifs de développement durable sociaux, environnementaux mais aussi de paix et de justice restent fragilisés.

Concernant la compétitivité, l'évolution récente de la réglementation européenne est d'aller vers la simplification pour préserver la capacité d'action et d'innovation des entreprises. Un sérieux lifting réglementaire appelé aussi « omnibus » a été proposé par la Commission Européenne en février dans le but de refondre 3 directives de durabilité que sont la CSRD (transparence extra financière), la CS3D (devoir de vigilance) et l'obligation de reporting sur la taxonomie européenne.

Malgré tout cela, la durabilité est-elle véritablement reléguée au second plan ?

Nous pensons que c'est plutôt le contraire.

La transition énergétique et les questions de transformation durable n'ont jamais été si présentes dans les discussions avec les entreprises. L'Europe qui dispose d'une véritable opportunité pour prendre le leadership sur la décarbonation a confirmé ses objectifs de neutralité carbone dans le cadre d'un ambitieux Clean Industrial Deal qui, même si ses contours sont encore un peu flous, pourrait relancer les efforts pour la transition dans des secteurs comme le ciment et l'acier. Corollaire de ce programme, le secteur de la construction et des infrastructures pourrait être reboosté par les programmes d'investissement en Allemagne.

Nous poursuivons dans cette édition notre cycle sectoriel sur le thème de la décarbonation avec un **focus spécial sur le ciment**, une industrie centrale dans la chaîne de valeur de la construction et typiquement complexe à décarboner.

Et comme à chaque opus, nous revenons plus en détail sur l'actualité ESG ainsi que les actions de la Banque Hottinguer et de ses réseaux.

Bonne lecture à tous.

Lise Moret
Directrice Finance Durable et Investissement à Impact

Amélie Bachelier
Analyste ESG

I/ Décarboner l'industrie : focus sur le ciment



Un secteur « Hard to Abate » (difficile à décarboner)

Entre 1990 et 2016, la production de ciment a plus que quadruplé. Le marché mondial du ciment estimé en 2024 à plus de 4 milliards de tonnes, devrait atteindre près de 6 milliards de tonnes d'ici 2030. Plusieurs catalyseurs favorisent cette expansion, à commencer par la démographie et la pression structurelle sur les besoins en logement, notamment dans les pays émergents. Les programmes d'investissement publics dans les pays plus matures constituent également d'importants soutiens : l'Infrastructure Investment and Jobs Act (IIJA) aux Etats-Unis et plus récemment le Clean Industrial Deal en Europe.

S'il est indispensable dans le développement de bon nombre d'infrastructures essentielles (ponts, aéroports...), le ciment est aussi un important contributeur aux gaz à effets de serre. À elle seule, l'industrie du ciment représente ainsi 5 à 7 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les émissions de CO₂ issues de la production de ciment viennent de 2 principales sources :

- D'une part, le processus de clinkérisation¹. Ce phénomène représente environ 60 % des émissions de CO₂ liées à la production de ciment.
- D'autre part, la clinkérisation nécessite un chauffage à 1 450°C, assuré par des fours alimentés en combustibles fossiles – principalement du pétrole, du charbon et du gaz naturel. La combustion de ces énergies génère près de 40 % des émissions de CO₂ du secteur.

Décarbonation du ciment, une histoire d'opportunités

Le marché mondial du ciment blanc, le ciment bas carbone, est évalué à près de 10 milliards de dollars (2023) et devrait connaître une croissance de plus de 6 % par an entre 2024 et 2032 (Global Market Insights 2024).

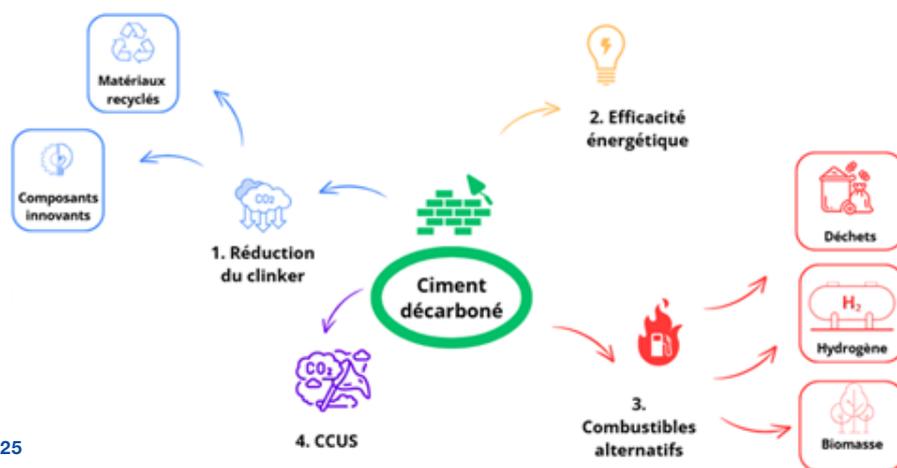
- En Europe avec le Green Deal : l'UE s'est engagée à réduire de 30 % d'ici 2030 les émissions directes de CO₂ par tonne de ciment. Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE supprimera progressivement les quotas gratuits pour l'industrie du ciment d'ici 2034, incitant les cimenteries à se décarboner.
- En Asie, les besoins en infrastructures urbaines devraient dépasser 1 000 milliards de dollars d'ici 2050, avec une croissance annuelle de 7 % par rapport à 2017. La Chine prévoit d'élargir son marché du carbone en 2025 en intégrant les secteurs de l'acier, du ciment et de l'aluminium. La ville de Shanghai a publié en octobre 2024 un Plan d'action pour accélérer la transition verte et bas carbone (2024-2027).
- Aux Etats-Unis, D. Trump a mis fin au Buy Clean Program. Pourtant 13 États ont déclaré qu'ils continueraient à collaborer et à soutenir l'achat de matériaux d'infrastructure à faible teneur en carbone dans le cadre de projets financés par l'État. Plusieurs Etats américains ont ainsi mis en place des initiatives pour promouvoir les infrastructures bas carbone : New York (transport vert et CCUS), Texas (CCUS), Illinois (Renouvelables), Colorado, Géorgie, Dakota du Nord, Wyoming (Sweetwater Carbon Storage Hub).

¹ La clinkérisation transforme le ciment cru en clinker dans un four à très haute température. Cette étape permet de produire la matière de base pour fabriquer le ciment.

Les 4 leviers de décarbonation du ciment

- Un premier levier de décarbonation mis en place par les industriels est la **réduction de la proportion de clinker dans le ciment**. Il est alors remplacé par des substituts (laitier granulé de haut fourneau ou cendres volantes).
- Un second levier de décarbonation est **l'amélioration de l'efficacité énergétique** des machines, comme les fours et broyeurs.
- Un troisième levier de décarbonation consiste à **utiliser des combustibles alternatifs** pour la montée en température des fours, tels que la biomasse, l'hydrogène pour le stockage de l'énergie, ou encore l'électrification.
- Une part significative d'émissions résiduelles des cimenteries persiste. Une solution envisagée est donc **le captage, le stockage et la réutilisation du CO₂ (CCUS)**. L'Agence Internationale de l'Énergie estime que cette solution représentera environ 30 % de l'effort de réduction des émissions des cimenteries d'ici 2035 et 50 % d'ici 2050.

Graphique 1 :
Les leviers de
la décarbonation
du ciment



Source : Messieurs Hottinguer & Cie, CIC 2025

Comment les acteurs de la filière s'engagent sur la décarbonation ?

Certains acteurs de la filière se sont d'ores et déjà engagés à se décarboner selon des schémas ambitieux. Les engagements pris prennent différentes formes :

- **Neutralité carbone** : L'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en ligne avec les accords de Paris est un objectif que les sociétés cimenteries se fixent déjà quasiment toutes.
- **Émissions scopes 1 et 2** : La plupart des sociétés se sont également données des cibles de moyen-terme pour les émissions liées à la production de ciment (scope 1) et à l'électricité utilisée (scope 2), allant de -25 % (Holcim, Heidelberg) à -40 % (CRH) d'ici à 2030.
- **Émissions scope 3** : Plus rares sont celles ayant exprimé la volonté d'améliorer le contenu carbone des produits vendus. Certaines se sont ainsi engagées sur des baisses des émissions issues de la chaîne de valeur du ciment (scope 3) de l'ordre -25 % à horizon 2030 (Heidelberg Materials). La réalisation de ces objectifs passe par une vraie refonte de l'offre et le développement de solutions bas carbone.
- **CCUS** : Un rôle toujours important est joué par la compensation carbone comme levier de décarbonation contribuant parfois de 40 à 50 % aux baisses d'émissions envisagées par les groupes cimenteries.

² Carbon Capture, Utilisation and Storage



Designed by Freepik

II/ L'Actualité ESG à retenir

Omnibus : un assouplissement des réglementations ESG en Europe

La Commission Européenne présentait, le 26 février 2025, la directive Omnibus, visant à alléger certaines obligations des entreprises en matière de durabilité. Ce texte modifie trois cadres réglementaires clés du Green Deal : la CSRD (transparence ESG), la CSDDD (diligence raisonnable) et la taxonomie verte (reporting environnemental).

L'Omnibus réduit la charge pesant sur les entreprises en relevant les seuils d'application de la CSRD à 1 000 salariés et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, excluant ainsi 80 % des entreprises initialement concernées. La CSDDD est également allégée, en limitant la responsabilité des entreprises à leurs partenaires commerciaux directs, et non plus à l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Quant à la taxonomie verte, elle introduit un seuil de matérialité financière et assouplit l'exigence de «Do No Significant Harm³» (DNSH), facilitant ainsi la classification des activités en transition.

Plus qu'une simplification, ces mesures auront pour principales conséquences une réduction du périmètre d'application de ces directives et un assouplissement des exigences de durabilité.

Ces propositions devront être validées par le Parlement européen avant d'être entérinées, et les avis sont déjà très divisés. Mais si elle se confirme, cette évolution réglementaire pourrait avoir quelques effets pervers et ralentir l'intégration des critères de durabilité dans les décisions économiques. La standardisation du reporting extra-financier et notamment environnemental est aujourd'hui capitale pour orienter les flux de financements. L'Omnibus, en réduisant significativement la pression exercée sur les entreprises pour améliorer leur transparence et leur engagement environnemental, pourrait avoir des conséquences préoccupantes quant à la qualité et la disponibilité des données extra-financières divulguées par les entreprises et essentielles aux investisseurs.

Clean Industrial Deal : un tournant pour l'industrie européenne ?

Le Clean Industrial Deal, annoncé par la Commission européenne le 26 février 2025, marque une nouvelle étape dans la réconciliation entre compétitivité industrielle et engagement climatique. Inspiré du rapport Draghi de septembre 2024, ce pacte vise à renforcer la sécurité énergétique, tout en poursuivant l'ambitieux objectif de réduction des émissions de 90 % d'ici 2040.

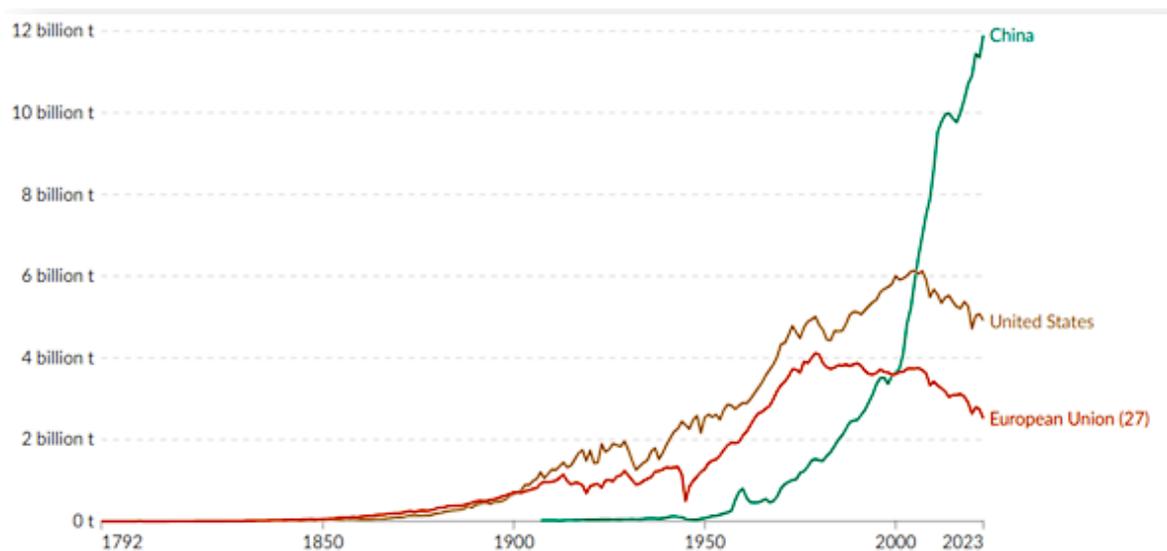
Ce plan repose sur trois piliers : **l'électrification industrielle, la réduction des coûts énergétiques et le financement de la transition bas carbone**. Il inclut l'introduction de critères de durabilité dans les marchés publics et privés, des contrats d'approvisionnement à long terme et la simplification des autorisations pour les énergies renouvelables, avec des économies estimées à 130 milliards d'euros par an d'ici 2030. La création d'une Banque pour la décarbonation industrielle, soutenue par 100 milliards d'euros, vient compléter ce dispositif.

Contrairement aux initiatives précédentes, ce plan ne se limite pas à soutenir les secteurs déjà neutres en carbone, comme les énergies renouvelables. Il inclut également les industries en transition et met un accent particulier sur les secteurs difficiles à décarboner, tels que l'acier et le ciment.

Si le financement de ce plan ambitieux reste en partie encore incertain (seul un tiers des 100 milliards sont d'ores et déjà sécurisés), la teneur de ce nouveau plan résonne comme une bouffée d'air dans le contexte actuel, et pourrait redonner à l'Europe son leadership en matière de décarbonation et de transition énergétique.

³ « ne pas causer de préjudice important »

Graphique 2 : Des émissions de CO2 en baisse dans les pays développés (milliards de tonnes)



Source : Global Carbon Budget 2024

III/ Les actions ESG & Impact de la Banque Hottinguer et de son réseau

Depuis 2021, la Banque Hottinguer s'est insérée dans plusieurs initiatives de place et groupements d'investisseurs pour promouvoir la finance durable et l'impact. Ce premier trimestre, nous en mettons deux à l'honneur.

GSG Impact for Finance France et Réflexion sur une taxonomie sociale

En 2025, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** – représenté par Lise Moret, Directrice Finance Durable et Investissement à Impact de la Banque Hottinguer – a pris la présidence du GSG Impact for Finance France. Ce comité consultatif pour l'investissement à impact en France est un membre actif du **Global Steering Group for Impact (GSG Impact)**, un réseau international réunissant pourvoyeurs de fonds, investisseurs et porteurs de projets à impact.



Aux côtés des associations **France Invest** et **FAIR**, le FIR œuvrera jusqu'en 2026 pour un meilleur dimensionnement de marché de la Finance à Impact en France. Le GSG France a aussi initié des réflexions sur des sujets tels que l'engagement actionnarial comme critère de dimensionnement du marché de l'impact coté mais aussi la taxonomie sociale en publiant un premier rapport publié le 17 février : **S'engager pour l'impact social**. Ces travaux viennent nourrir la réflexion autour d'une définition de l'impact social et peut être plus tard les prémises d'une taxonomie sociale.

Parmi les grands enjeux identifiés dans ces travaux - **Travailleurs Citoyens et Utilisateurs** - Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée se positionne sur les collaborateurs et le capital humain au travers du fonds Talents Small & Mid Caps Europe.

Cercle de la Banque Privée Durable de l'Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF)



OCBF
DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

Le 12 mars, la Banque Hottinguer recevait dans ses locaux les membres du Cercle de la Banque Privée Durable de l'OCBF. Les participants ont partagé autour d'une table ronde les bonnes pratiques sur un thème central du Cercle : « La formation des banquiers privés à la finance durable ».

Les témoignages ont été riches : Fresques du climat, dispositifs pédagogiques ESG à destination des commerciaux avec mise en situation, éléments de langage pour éduquer et fournir du narratif aux clients privés et idées d'investissement en lien avec la durabilité...



Le contenu réglementaire de ces formations - et son lot de sigles à connaître (SFDR, MIF2, taxonomie...) - restent présents bien sûr, mais l'ESG est désormais traité dans les packs pédagogiques en premier lieu sous l'angle stratégique et des opportunités. Les membres du Cercle et acteurs de la Banque Privée sont aujourd'hui de plus en plus créatifs et impliqués pour faire de la durabilité un vrai sujet business et de vision s'invitant aux discussions et à la relation clients.

Avertissement

Les informations et opinions contenues dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de la rédaction, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une sollicitation de souscription, d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou de continuer à détenir un investissement, ni un conseil personnalisé en investissement au sens de la MIF II, ni une recommandation d'investissement ou une offre de services. En aucun cas, la responsabilité du groupe Banque Hottinguer ne saurait être engagée par une décision d'investissement ou de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des commentaires et analyses exprimées dans le présent document.



Banque Hottinguer - Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 20.109.672 euros, agréée en tant qu'établissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 381 241 900, dont le siège social est situé à Paris (75009) 63, rue de la Victoire.

Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée - Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, au capital de 2.300.000 euros, agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 900 36, N° ORIAS 09 049 834, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 213 249, dont le siège social est situé à Paris (75 009) 63, rue de la Victoire.